



# EXTRAIT

du registre des délibérations  
du Conseil Municipal  
de la Commune de **SOLLIES PONT**

VILLE DE SOLLIES PONT

Séance du jeudi 1<sup>er</sup> avril 2010

## NOMBRE DE MEMBRES

Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33

Date de la convocation  
18 mars 2010

Date d'affichage  
18 mars 2010

Objet de la délibération  
*Direction des finances – Service  
financier – Vote des taux.*

Vote pour à l'unanimité

POUR : 33  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

L'an deux mille dix, le premier avril deux mille dix, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la Présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

### Etaient présents :

GARRON André, MONTBARBON Sophie, COIQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, GOTTA Marie-Aurore, KASPERSKI Christophe, BOTA Yasmine, DROESCH Michel, BONIFAY Rose-Marie, LAUNAY Michel, BORELLI Huguette, GUERRUCCI Alberto, CHAOUCHE Dalèl, CEVRERO Maurice, DELGADO Alexandra, ROUX Jean-Paul, VALLE Evelyne, DESVILLETES Louis, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, LE TINNIER Nathalie, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, CHASTAIGNET Elisabeth, FOREST Marie-Paule.

### Procurations :

RIGAUD Catherine donne procuration à GARRON André,  
BOUBEKER Patrick donne procuration à KASPERSKI Christophe,  
BOUTIER Jean-Paul donne procuration à LUQUAND Jean-Pierre,  
RIMBAUD Georges donne procuration à CHASTAIGNET Elisabeth.

### Absents : aucun

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Yasmine BOTA est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

En application des dispositions de l'article 1639 A du code général des impôts et de l'article L. 1612-2 du Code général des collectivités territoriales, monsieur le Maire propose par conséquent de voter les taux suivants :

### Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé du rapporteur,  
Après avoir obtenu toutes les explications utiles et en avoir délibéré,

**A main levée et à l'unanimité de ses membres présents,**

**DECIDE** de voter les taux suivants :

TAXES	Taux	Bases	Produits
Taxe d'habitation	19,03	12 978 000 €	2 469 713 €
Foncier Bâti	30,01	9 573 000 €	2 872 857 €
Foncier non Bâti	78,00	126 500 €	98 670 €
Total			5 441 240 €

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs.  
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,

Docteur André GARRON  
Pour le maire absent,  
Jean-Pierre COIQUAULT  
1<sup>er</sup> adjoint

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 07 AVR. 2010  
et publication ou notification du 08 AVR. 2010

